## information concernant la réunion de fin novem...

Sujet : information concernant la réunion de fin novembre et le coté juridique De : céline Bridot < Date: 03/11/2019 à 13:29

Pour : mireille . louis

## Bonjour,

Voici nos disponibilités pour une réunion avec vous la semaine du 18 novembre. Nous serrons tous disponibles les lundi et mardi 18 et 19 novembre, le jeudi 21 à partir de 14h et le vendredi 22 à partir de 14h30. Pour le week end du 23 et 24 c'est possible mais ca nous arrange moins,

Nous sommes aussi en train de réfléchir à la forme juridique la plus adapté à notre organisation. Et à la manière dont nous nous engageons avec vous (signature du bail)

Pour bien comprendre tous les tenants et les aboutissants des différentes options nous sommes en contact avec l'ABDEA. Nous n'aurons pas plus de détail avant le 7 novembre mais nous en saurons plus pour la réunion de la senaine du 18 novembre.

Il nous semble avoir comoris votre crainte concernant le fait de signer avec une association. En effet une association peut changer de membre et de statut. Ce n'est pas notre intention mais il n'y a rien qui peut vous le garantir juridiquement.

De notre coté signer le bail avec un seul nom nous semble trop peu représentatif de notre réalité et nous met en insécurité.

C'est pourquoi nous avons réfléchit à une autre proposition qui nous semble illustrer nos réalités respectives.

Nous your proposons de signer le bail comme co-preneurs:

C'est à dire; Neus signant le bail à plusieurs nons .
C'est autorise par la loi et cela me demande pass de formalité particulière.
Les preneurs s'engage à partager les responsabilités de bail (payer le loyer et entretenir les terres)
Le bailleur à la garantie que les personnes qui exploite ne change pas.

Le bailteur à la galantie que les personnes qui exploite ne change pas. Ensuite pour être indépendant dans nos entreprises, nous pouvons déclarer chacun mos activités sur des parcelles différentes.

C'est donc une formule qui nous semble adapté et qui traduit comme ceci:

Nous nous engageons personnellement et collectivement à signer le bail avec vous, à entretenir le lieu et à respecter votre charte.
Puis ensuite chacun déclare de manière autonome son activité agricole.

Je vous envoie plus d'information d'ici votre réunion si i'ai des points qui se clarifie.

Céline, pour le groupe.

1 sur 1 21/11/2019 à 14:25